

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 01090

Numéro SIREN : 512 802 729

Nom ou dénomination : KPMG AUDIT SUD-EST

Ce dépôt a été enregistré le 25/02/2020 sous le numéro de dépôt 7004

Greffe du tribunal de commerce de Marseille



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 25/02/2020

Numéro de dépôt : 2020/7004

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire
Changeement de président

Déposant :

Nom/dénomination : KPMG AUDIT SUD-EST

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 512 802 729

N° gestion : 2010 B 01090

KPMG AUDIT SUD-EST
S.A.S. au capital de 200 000 euros
Siège social : 480 Avenue du Prado
13269 MARSEILLE CEDEX 8
512 802 729 R.C.S. MARSEILLE

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 28 JANVIER 2020**

Procès-verbal de délibération

Le 28 janvier 2020 à 8h30, les associés de la société KPMG AUDIT SUD-EST se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation du Directeur général.

Il est dressé une feuille de présence.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Georges Maregiano
- Monsieur Thierry Borel
- Madame Joëlle Bouchard
- Monsieur Pierre Gaultier
- KPMG Associés
- KPMG S.A.
- Monsieur Luc Rebuffo.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Georges Maregiano, Directeur général.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le Président qui constate que les associés présents ou représentés possèdent 199 992 actions sur les 200 000 formant le capital et 99,99 % des droits de vote. En conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Commissaire aux comptes, dûment convoqué, est absent et excusé.

Monsieur Georges Maregiano constitue seul le bureau et exerce les fonctions dévolues à ses membres.

Il a à sa disposition :

- un exemplaire des statuts de la société,
- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé,
- une copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes,
- la feuille de présence et ses annexes,
- le formulaire de vote par correspondance ou par procuration,
- le texte du projet de résolution.

Handwritten initials and a signature in blue ink.

Puis, la résolution suivante est mise aux voix :

RESOLUTION UNIQUE

Monsieur Jean-Paul Vellutini, Président de la société, ayant exprimé le souhait de mettre un terme à son mandat par anticipation, l'Assemblée générale nomme en remplacement Monsieur François Bloch, pour un mandat qui prendra effet à l'issue de la présente assemblée générale et pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020.

Monsieur François Bloch ainsi nommé accepte les fonctions qui lui sont confiées et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Georges Maregiano
Directeur Général



François Bloch
Bon pour acceptation des fonctions
de Président

